

Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales

Objet Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales	Participants	
	Présents votants	Eric GRILLON – Ablon-sur-Seine Guenaël L'HELGUEN – Athis-Mons Camille VIELHESCAZE – Cachan André DELUCHAT – Chevilly-Larue Frédéric TISLER – Choisy-le-Roi Richard DOMPS- Fresnes Fatah AGGOUNE – Gentilly Michel PERRIMOND – Juvisy-sur-Orge Esteban PIARD – Le Kremlin-Bicêtre Fernand BERSON – L'Hay-Les-Roses Pascal NOURY – Morangis Thierry ATLAN - Orly Béatrice WILLEM – Rungis Sébastien BENETEAU – Savigny-sur-Orge Michel CAZAUBON - Thiais Patrick RATTER – Valenton Philippe VIDAL – Villejuif Pascal GAGNEPAIN – Villeneuve-Le-Roi Daniel HENRY – Villeneuve-Saint-Georges Jérôme BERENGER – Viry-Châtillon Philippe BEYSSI – Vitry-sur-Seine
	Suppléants présents	Marie CHAVANON – Fresnes
Date lundi 27 mars 2017	Administration	Elisabeth SELVI – Pilote du dossier CLECT EPT Marie-Thérèse ROUX Régine DOISELET – Assistante EPT
Lieu Rungis	Titulaires excusés	Christian METAIRIE - Arcueil Mehdy BELEBAS – Ivry-sur-Seine Alain VEDERE – Paray-Vieille-Poste
Diffusé le 12 avril 2017 aux participants		

Les membres de la CLECT ont été destinataires de l'ensemble des documents suivants :

- Compte rendu de la CLECT du 13 mars 2017
- Prévision des FCCT 2017 de la compétence PLU
- FCCT 2017 provisoires : Ordures ménagères - Eaux pluviales - charges de structure socle
- Politique de la ville : transfert de 2 agents communaux à l'EPT
- Contribution des communes au PLIE Orly/Villeneuve-le-Roi/Choisy-le-Roi
- FCCT 2016 définitifs pour 9 villes
- Récapitulatif des ratios finalisés

A. Approbation du compte-rendu de la CLECT du 13 mars 2017

Vote 1. Compte-rendu de la séance du 13 mars 2017 - **Adopté à l'unanimité**

B. FCCT provisoires 2017 (2 pièces jointes au compte-rendu)

Sous réserve d'erreurs repérées durant la réunion – notamment inversion des charges de structure entre les villes de Villeneuve-Saint-Georges et Villeneuve-Le-Roi et les contributions au Syage qui doivent être celles actées lors du transfert de la compétence et d'ajout des données d'Orly sur le PLU - les propositions sont adoptées à l'unanimité :

- **Vote 2.** PLU : Montants adoptés par commune – **Adopté à l'unanimité**
- **Vote 3.** Politique de la ville : montants adoptés pour le transfert d'agents et la participation au PLIE – **Adopté à l'unanimité**

- **Vote 4.** Déchets ménagers de Vitry et Ivry – **Adopté à l'unanimité**
Aucune autre ville n'a souhaité adopter un FCCT provisoire sur cette compétence
- **Vote 5 :** Charges de structure socle : 3€/habitant pour les communes qui n'étaient pas en EPCI au 31 décembre 2015 - **Adopté à la majorité - 19 voix pour et 2 contre** (Villes d'Ablon et Villeneuve-Le-Roi)

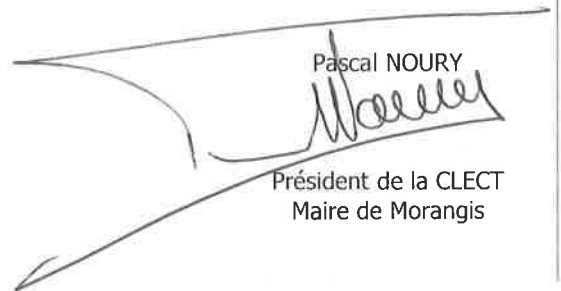
C. FCCT 2016 définitifs (pièce jointe au compte-rendu)

FCCT définitifs des villes de : Ablon, Athis-Mons, Arcueil, Choisy-Le-Roi, Fresnes, Gentilly, Ivry-Sur-Seine, L'Haÿ-Les-Roses, Orly, Rungis, Thiais, Valenton, Villeneuve-Saint-Georges, Villeneuve-Le-Roi, Vitry-Sur-Seine

Les villes d'Ablon et Villeneuve-Le-Roi confirment leur désaccord concernant l'imputation d'1 €/habitant sur les charges de structures.

Vote 6 : FCCT 2016 définitifs pour ces 15 villes - **Adopté à la majorité - 19 voix pour et 2 contre** (Villes d'Ablon et Villeneuve-Le-Roi)

Date de la prochaine CLECT : Mardi 30 mai à 19h



Pascal NOURY
Président de la CLECT
Maire de Morangis